

COMPTE-RENDU N°3 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1er AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le 1er avril à 18h30

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montpon, sous la Présidence de Monsieur Jean Paul LOTTERIE, Président.

Date de convocation : le 25 mars 2015

<u>PRESENTS</u>: MM. SEGONZAC – GUERIN – PIEDFERT – GONTHIER – VERGNAUD – TALIANO – DEJEAN – BASTID – PILET – CHAUSSADE – GUILLAUME – LOTTERIE – DELIBIE – RICHARD – LAGOUBIE – BLIN – AUXERRE RIGOULET – SALAT – CABROL – GIMENEZ – MARCADIER – DUHARD – LACHAIZE – BORDERIE – CABIROL – DUFOURGT – LEY – DARRACQ – LAULANET – GALON.

EXCUSES / ABSENTS: Mme GABRIEL (procuration M. BLIN) – M. WILLIAMS.

Secrétaire de séance : M. Jean Claude BASTID.

Après l'appel, Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Daniel MARCADIER qui succède à Willy BODIN, démissionnaire.

Monsieur le Président propose ensuite l'approbation du compte-rendu de la séance du 13 mars 2015. Le conseil communautaire approuve le compte rendu à l'unanimité.

Monsieur le Président propose enfin l'ajout d'une question à l'ordre du jour. Il s'agit de l'acquisition d'un car pour le transport scolaire sur la commune de le Pizou. Le Conseil Communautaire valide l'ajout à l'ordre du jour à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

- Débat d'orientations budgétaires 2015
- · Questions diverses

1 /Débat d'orientations budgétaires 2015

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communautés de communes comportant une commune de plus de 3500 habitants, le vote du budget doit être précédé d'un débat sur les orientations générales du budget. Il ne donne pas lieu à délibération.

- M. le Président indique tout d'abord que quatre points peuvent être détaillés lors de ce débat d'orientations budgétaires :
- les comptes administratifs 2014, faisant état des dépenses et recettes réalisées,
- la fiscalité et son évolution,
- les dotations d'Etat et leur évolution,
- les perspectives d'investissement pour l'année 2015.

Il précise d'emblée que les dotations d'Etat ne sont pas encore connues.

Concernant la fiscalité, sont détaillées les différentes composantes que sont les trois taxes ménage, la Contribution Foncière sur les Entreprises, la taxe de séjour, la taxe d'Enlèvement des Ordures

Ménagères, soit un total attendu de 4 812 381€. Le principe général est ici de maintenir les taux votés en 2014 pour les trois taxes ménage ainsi que pour la CFE.

Concernant la dette, M. le Président indique qu'un prêt-relais d'un million d'euros a été contracté dans l'attente du versement de subventions, et qu'un emprunt d'équilibre sera proposé lors du vote du budget 2015 afin de financer les investissements proposés. Il évoque notamment l'acquisition d'une balayeuse pour le service de propreté urbaine et d'une nacelle pour le service technique, divers matériels informatiques, la réalisation des centre-bourgs de Saint-Martial d'Artenset et Echourgnac, ainsi que la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Montpon, ces trois projets ayant précédemment été validés par délibérations du conseil communautaire.

Il informe également que la somme de 866 000€ d'investissement est prévue concernant la voirie communautaire, sur la base de l'estimation réalisée par le Vice-Président chargé de la voirie et du directeur des services techniques.

M. LACHAIZE demande si la réalisation d'un nouvel Accueil de Loisirs Sans Hébergement à Moulin-Neuf est prévue. M. le Président répond qu'en 2015, est inscrite la réalisation des études préalables estimées à 30 000€, sur le budget annexe « ALSH Moulin-Neuf ».

M. le Président apporte ensuite une précision sur le montant de l'emprunt d'équilibre à inscrire au budget prévisionnel. Il explique que le montant de celui-ci est nécessairement plus élevé que la somme figurant sur les différents plans de financement des projets envisagés, car la collectivité doit assurer le paiement des travaux en incluant la TVA et attendre a posteriori le versement de subventions et du FCTVA.

Madame GIMENEZ constate que la collectivité réalise des crédits amortissables, englobant non seulement le montant des travaux mais aussi les subventions et le FCTVA alors que des crédits-relais correspondraient plus au problème de retard de versement de ces recettes.

M. VERGNAUD indique pour sa part qu'un prêt-relais avait été souscrit par la CCBVI pour la réalisation des centre-bourgs, sur deux ans, mais que cette durée se révèle insuffisante.

Madame GIMENEZ remarque que le choix de financement de l'investissement par emprunt tel que présenté manque de logique car l'emprunt finance pour partie les sommes qui seront versées ultérieurement en recettes à la collectivité.

M. le Président répond que cette gestion ne met pas la collectivité en difficulté, et qu'elle permet malgré tout de maintenir des excédents comptables tous les ans. Sans la réalisation de ces emprunts d'équilibre, la collectivité n'aurait plus comme choix que de renoncer à ses investissements.

Il rappelle enfin que le montage financier de plusieurs projets communautaires est neutre à terme pour la collectivité, tels que les centre-bourgs de Saint-Martial et Echourgnac financés par les communes, ou la MSP de Montpon dont l'emprunt sera couvert par le versement de loyers.

M. le Président laisse ensuite la parole à M. VERGNAUD qui présente les comptes administratifs 2014.

Le CA du budget principal présente un résultat définitif excédentaire de 1 359 856€. M. VERGNAUD précise que 700 000€ de prêt-relais à rembourser en 2015 y sont inclus.

Le CA « ZAE Véry » présente un résultat définitif déficitaire de 341 095€. Mais ce déficit sera comblé à terme par la vente de terrains à la société Technifloat, étalée sur trois années.

Le CA « logements sociaux d'Echourgnac » présente un résultat définitif déficitaire de 298€.

Le CA « multiple rural de Saint Barthélémy » présente un résultat définitif excédentaire de 923€.

Le CA « ALSH Montpon» présente un résultat définitif excédentaire de 61 360€, les frais de personnel ayant été mal estimés.

Le CA « SPANC » présente un résultat définitif excédentaire de 56 550€. Il est précisé qu'en 2016, une renégociation du marché en cours devra être lancée.

Le CA « lotissement Saint Barthélémy » présente un résultat définitif déficitaire de 323 002 €, dans l'attente de la vente des lots.

Le CA « ASLH Moulin Neuf » présente un résultat définitif excédentaire de 41 444€, les frais de personnel ayant été mal estimés.

Le CA « Transport scolaire » présente un résultat définitif excédentaire de 29 973€.

Le CA « lotissement le Château » présente enfin un résultat définitif excédentaire de 83 526€. M. VERGNAUD précise que cet excédent est théorique, du fait de la spécificité de la comptabilité de stocks appliquée à ces budgets.

M. LEY demande sur quel budget les frais relatifs au multiple rural de Saint Martial apparaissent. M. VERGNAUD répond que le multiple rural est intégré au budget principal de la collectivité.

Par ailleurs, Madame DARRACQ demande si le budget annexe « transport scolaire » a bien pris en compte le fonctionnement et l'investissement réalisés de septembre à décembre 2014 sur les budgets annexes de Saint Martial et Saint Barthélémy, dédiés à cette compétence avant transfert. M. VERGNAUD répond que théoriquement, cela a été pris en compte, les budgets annexes des communes ayant été dissous. Une vérification comptable sera faite sur ce point.

M. LEY souhaite ensuite savoir si les attributions de compensation apparaissent dans le document présenté pour le débat d'orientations budgétaires. M. le Président répond qu'étant provisoires, celles-ci n'apparaissent pas encore.

Madame DARRACQ demande enfin si dans les projets d'investissement annoncés pour 2015, la remise aux normes de la cantine de Saint-Martial a été retenue. M. le Président répond que pour l'heure, cela n'est pas le cas.

Le débat d'orientations budgétaires est ainsi clos, et ne donne pas lieu à délibération.

Acquisition d'un car pour le transport scolaire sur la commune de le Pizou

M. VERGNAUD explique que le car scolaire est devenu obsolète et non conforme aux normes de sécurité. Il est donc nécessaire de se doter d'un véhicule de transport en commun de 28 à 33 places assises fixes plus le chauffeur pour continuer à effectuer le ramassage scolaire sur la commune de Le Pizou.

Une consultation a été lancée afin d'évaluer le budget nécessaire à son remplacement.

L'achat du car scolaire et du matériel de sécurité spécifique au transport scolaire s'élève à un montant total d'environ 110 000€ HT.

Il est possible d'obtenir une subvention du Conseil Général pour cette acquisition à hauteur de 22 500€ pour l'achat du véhicule et un complément de subvention de 15 000€ maximum pour les équipements de sécurité.

Il est proposé au conseil communautaire de valider l'acquisition d'un car pour le transport scolaire pour un montant de 110 000€ HT et de solliciter les deux subventions du Conseil Général telles que présentées ci-dessus.

M. VERGNAUD précise que ce car serait également aux normes handicapés, ce qui génère quatre places en moins.

Madame TALIANO demande si le montage financier présenté aboutit bien à ce que la collectivité ne prenne en charge que le coût des intérêts d'emprunt. M. le Président répond par l'affirmative.

M. LEY et Madame CABIROL remarquent, enfin, que les cars de leurs communes devront également, à terme, être renouvelés.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE l'acquisition d'un car solaire et du matériel de sécurité spécifique au transport scolaire pour un montant de 110 000€ HT ;

SOLLICITE le Conseil Général pour l'octroi d'une subvention de 22 500€ pour l'achat du véhicule et 15 000€ pour les équipements de sécurité.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

Délibération approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Le Président,

Jean-Paul LOTTERIE